

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2019

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 3 juin 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Julie Gagné
	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
M. le conseiller	Jean-Pierre Martel

#### EST ABSENT

M. le conseiller	Roger Vaillancourt
------------------	--------------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### 2019-06-094 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour en retirant le point « Demande de prise en charge par la municipalité de Saint-René-de-Matane de travaux manuels – Implantation d'un verger communautaire – Notre Jardins Biologique », en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2019-06-095 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 6 mai 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2019-06-096 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 28 MAI 2019

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 mai 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2019**

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 28 mai 2019 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-097 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2019 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-098 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent dix-sept mille neuf cent soixante-treize dollars et soixante-treize (117 973,73\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de quatre mille huit cent quarante-et-un dollars et dix-sept ( 4 841,17\$), et les salaires nets payés au montant de quinze mille dix-huit dollars et quarante ( 15 018,40\$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent trente-sept mille huit cent trente-trois dollars et trente (137 833,30\$).

**QUE** ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1380 à 1415.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés

**2019-06-099 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 INTITULÉ, « RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN D'ENCADRER L'AFFICHAGE DIRECTIONNEL ET PUBLICITAIRE ET DE MODIFIER UNE LIMITE DE ZONE INONDABLE PAR EMBÂCLE DE GLACES »**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2019-03, intitulé « Règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'encadrer l'affichage directionnel et publicitaire et de modifier une limite de zone inondable par embâcle de glaces ».

**DE** transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du règlement numéro 2019-03 à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-100 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-04 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'INSÉRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE »**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2019-04, intitulé « Règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement numéro 2009-04 sur les permis et certificats afin d'insérer des dispositions concernant l'administration des plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2019**

**DE** transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du règlement numéro 2019-04 à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-101 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 INTITULÉ, « RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE »**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**D' le règlement numéro 2019-05, intitulé « Règlement numéro 2019-05 sur les plans d'implantation d'intégration architecturale ».**

**DE** transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du règlement numéro 2019-05 à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-102 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018**

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, M. le maire Rémi Fortin fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2018.

L'exercice financier 2018 s'est soldé par un excédent consolidé de 261 573 \$.

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2018 a été marquée par la difficulté à recruter et conserver des employés aux travaux publics.

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**DE** prendre acte du dépôt et présentation du rapport du maire sur les faits saillants pour l'exercice financier 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-103 DIFFUSION DU RAPPORT FINANCIER SUR LES FAITS SAILLANTS – EXERCICE FINANCIER 2018**

Il est proposé par Mme la conseiller Johanne Fillion, et résolu :

**DE** diffuser dans le bulletin municipal et sur le site internet de la municipalité de Saint-René-de-Matane, le rapport des faits saillants du rapport financier – exercice financier 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – 30 MAI 2019 – TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES – EXERCICE FINANCIER 2019**

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 30 mai 2019 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au projet de traçage des lignes de rues.

**2019-06-104 ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES – EXERCICE FINANCIER 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à cinq (5) entreprises relativement au traçage des lignes de rue dans le cadre des travaux de voirie 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) soumissions ont été reçues;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu;

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2019

**D’adjuger** en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Perma-Lignes inc., le contrat de traçage des lignes de rues dans le cadre des travaux de voirie d’été 2019, pour la somme de trois mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante (3 487.50 \$) taxes en sus, le tout conformément aux documents d’appel d’offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise en date du 21 mai 2019.

**QUE** l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**D’autoriser** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-105**

#### **ACHAT ET INSTALLATION – BOSSES DÉCÉLÉRATION – RUE MARTEL**

**CONSIDÉRANT** la demande écrite de citoyens de la rue Martel pour l’achat et l’installation de bosses de décélération afin de réduire la vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** les usagers des rues roulent à une vitesse non sécuritaire pour les jeunes y jouant et circulant;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D’autoriser** l’achat et l’installation de bosses de décélération pour la rue Martel.

**QUE** le coût d’achat est de cent dix-huit dollars et soixante-huit (118.68 \$), taxes en sus par bosse de décélération, plus les accessoires pour les fixer chez Tenaquip de Senneville, Qc.

**QUE** le montant total de l’achat s’élève à trois cent cinquante-six dollars et quatre (356.04 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-106**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT AU MONTANT DE TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000\$) – CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE / CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** renouveler la marge de crédit de trois cent mille dollars (300 000 \$), à taux variable, pour les opérations courantes de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**D’autoriser** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-107**

#### **PRISE D’ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL – ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE MUNICIPALE – JANVIER À MAI 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay informe le conseil municipal que le rapport semestriel incluant l’état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2019 est déposé dans les archives municipales;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2019**

**DE** prendre acte du dépôt du rapport semestriel de janvier à mai 2019 incluant l'état comparatif de la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-108 FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – SEMAINES DES 14 ET 21 JUILLET 2019**

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

**D'**autoriser la fermeture du bureau administratif de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période des 14 et 21 juillet 2019 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-109 APPROBATION DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER D-1 – APPROBATION DES COÛTS RELIÉS À LA DIRECTIVE DE CHANTIER – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la directive de chantier D-1 concernant l'agrandissement du centre communautaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**approuver la directive de chantier D-1, soit l'ajout de 2 pieux vissés, la modification de structure des planchers, solives et ajout de poutre LVI.

**D'**approuver les coûts au montant de mille quatre cent treize dollars et quatre-vingt-cinq (1 413,85\$), taxes en sus, tel qu'il appert à la directive D-1 datée du 8 mai 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-110 ACHAT – SULFATE FERRIQUE POUR LA DÉPHOSPHATATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT – UNIVAR CANADA**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**D'**autoriser l'achat de deux cubes de sulfate ferrique chez UNIVAR Canada pour la déphosphatation du réseau d'égout au coût de mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (1 890 \$), taxes et coût du transport en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-111 LIBÉRATION DU CHÈQUE DE GARANTIE DE SOUMISSION – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE 4 SAISONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – CENTRE ROUTIER 1994 INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à libérer le chèque de garantie de soumission au montant de vingt-sept mille cinq cent dollars (27 500\$) du Centre Routier 1994 inc., dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons et équipement de déneigement pour la municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-112 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE RECOUVREMENT À LA SUITE DES TRAVAUX DE RETRAIT DE NEIGE DANS UN COURS D'EAU SOUS LA COMPÉTENCE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, à l'exception de ceux exclus par décret, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1), ci-après citée : la Loi;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2019

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 108 de la Loi prévoit qu'une entente peut être conclue, entre la MRC et une municipalité locale de son territoire, conformément aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec, pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la Loi en matière de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 96 de la Loi « toute somme due à la municipalité à la suite de son intervention en vertu de la présente loi est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble. Autrement, la créance est assimilée à une taxe non foncière »;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la signature de l'entente de recouvrement de créances à la suite des travaux de retrait de neige dans un cours d'eau sous la compétence de la MRC de La Matanie.

**QUE** le maire monsieur Rémi Fortin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Yvette Boulay, soient et sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-113**

#### **ACHAT – GARANTIES PROLONGÉES – CAMION 10 ROUES AVEC BENNE 4 SAISONS – FREIGHTLINER 114SD 2019**

**CONSIDÉRANT** l'achat d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons chez Carrefour du camion R D L à Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de se procurer des garanties prolongées afin de palier à d'éventuels bris mécaniques;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane achète la garantie prolongée moteur Detroit DD13 EW4 auprès du concessionnaire Carrefour du camion R D L au coût de huit mille cinq dollars (8 500\$), taxes en sus, tel qu'il appert à la proposition pour les garanties prolongées datée du 7 mai 2019 par courriel.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane achète la garantie prolongée transmission pour 5 ans/Km illimité auprès du concessionnaire Carrefour du camion R D L au coût de mille sept cent cinquante dollars (1 750\$), taxes en sus, tel qu'il appert à la proposition de garantie prolongée transmission datée du 7 mai 2019 par courriel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-114**

#### **CESSION DE TERRAIN – 484, ROUTE 195 – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – MME JACQUELINE GARON MICHAUD – MATRICULE 1492-78-3300 - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-05-089**

**CONSIDÉRANT** l'imminence d'érosion menaçant la résidence principale située au 484, route 195, Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence principale va être démolie;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire de la résidence principale offre de céder le terrain pour la somme nominale d'un dollar (1\$) à la municipalité de Saint-René-de-Matane;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte d'acquérir le terrain situé au 484, route 195, Saint-René-de-Matane, matricule 1492-78-3300 pour la somme nominale de 1\$.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2019**

**QUE** les frais de l'acte notarié sont à la charge de la propriétaire du terrain, madame Jacqueline Garon Michaud.

D'abroger la résolution 2019-05-089.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-115      AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE N° 42330 - LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ST-RAYMOND INC – CREUSAGE DE FOSSÉ**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture n° 42330 au montant de trois cent trente-sept dollars et cinquante (337,50\$), taxes en sus, de Les Entreprises de constructions St-Raymond Inc. pour le creusage de fossé le 19 avril 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-116      AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALE AMIE AÎNÉS (MADA) – VOLET 1 (DÉMARCHE REGROUPEE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la politique des aînés et le plan d'action Municipalité amie des aînés de Saint-René-de-Matane sont arrivés à terme (2015-2018) et doivent faire l'objet d'une mise à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – volet 1 (Appel de projets 2019-2020) met des sommes à la disposition des municipalités et des MRC pour la mise à jour de leur politique et plan d'action MADA;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre d'une démarche regroupée, la subvention est de 8 000 \$ par municipalité de la MRC et qu'aucune contribution minimale n'est exigée de la part des municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande regroupée permet aux municipalités de bénéficier du rôle de coordination de la MRC dans la démarche;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle démarche permettrait aux municipalités participantes et à la MRC de La Matanie de mettre à jour une Politique aînés ainsi que le plan d'action qui en découle;

**CONSIDÉRANT QUE** La Matanie souhaite se donner des outils pour créer des environnements favorables au bien-être des aînés tout en adaptant les services municipaux à leur réalité et à leurs besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit nommer une élue ou un élu responsable des questions aînés (RQA);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage dans une démarche de mise à jour de sa politique des aînés et du plan d'action qui en découle.

**QUE** la MRC de La Matanie soit autorisée à coordonner les travaux d'élaboration des politiques aînés dans le cadre dudit programme et que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit autorisé à être la personne en charge de la coordination des travaux.

**QUE** l'aide en ressource humaine et financière soit répartie équitablement en fonction du nombre de municipalités participantes au regroupement.

**QUE** Mme Yvette Boulay, directrice-générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-René-de-Matane, soit autorisée à signer et à faire le suivi, pour et au nom de la municipalité, ladite demande ainsi que tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

**QUE** Joyce Bérubé, conseillère municipale, soit nommée responsable des questions aînés (RQA) pour la municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2019**

**2019-06-117**

**ACCORD DE PRINCIPE – DÉPÔT PAR LA MRC DE LA MATANIE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET I DU PROGRAMME *RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)***

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'optimisation de la desserte par le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, (SRSI), il est prévu de conserver quatre casernes, soit celles de Baie-des-Sables, Saint-René-de-Matane, Les Méchins et Sainte-Félicité cette dernière devenant la caserne principale pour le SRSI;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de construction et de mise aux normes sont requis pour ces casernes et que pour en évaluer les coûts, une firme d'architectes a été mandatée à ces fins;

**CONSIDÉRANT** les discussions du comité de gestion du SRSI et le besoin de connaître les coûts pour permettre le renouvellement de l'entente intermunicipale dont l'échéance est prévue le 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** les discussions du comité de gestion du SRSI et l'orientation de prioriser la construction d'une caserne qui sera localisée à Sainte-Félicité et la mise aux normes du bâtiment ciblé à Les Méchins;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'obtenir de l'aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**CONSIDÉRANT** les délais requis pour la préparation, le dépôt et l'analyse de la demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes au SRSI doivent donner un accord de principe pour permettre le dépôt d'une demande au RÉCIM par la MRC et l'étude du dossier de financement par le MAMH afin de connaître la possibilité et la hauteur de l'aide financière qui pourrait être accordée;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait de consentir au dépôt d'une demande d'aide financière par la MRC ne constitue pas un engagement formel de la municipalité à renouveler l'entente pour le SRSI;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente;

**QUE** le conseil municipal de Saint-René-de-Matane donne son accord pour que la MRC de La Matanie puisse déposer la demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et permettre l'étude du dossier pour la demande de financement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-06-118**

**AUTORISATION – REMBOURSEMENT – DÉPÔT DE GARANTIE – KENNETH FORTIN – BERTRAND BUJOLD – MATRICULE 0598-99-8642**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie a émis le 22 janvier 2019 un permis portant le numéro 2019-35003 suite à la demande 2019-35012, autorisant le déplacement de la remise vers une propriété située à l'extérieur de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT** la révocation du permis le 29 mai 2019 étant donné que le bâtiment ne sera pas déplacé en raison de sa dimension;

**CONSIDÉRANT** le dépôt de garantie provisoire au montant de cinq cents dollars (500\$) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt de garantie provisoire ne sert qu'en cas de dommage aux infrastructures municipales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2019

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à libérer le chèque de dépôt de garantie provisoire au montant de cinq cent dollars (500\$) de M. Kenneth Fortin pour le déplacement du bâtiment de M. Bertrand Bujold situé au 153, route Richard, Saint-René-de-Matane, matricule 2598-99-8642.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-06-119

#### **DEMANDE D'ABANDON DE LA CLAUSE 14.2 DU PROTOCOLE D'ENTENTE « CRÉATION D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE » ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET NOTRE JARDIN BIOLOGIQUE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2014-06-112 concernant la signature d'un protocole d'entente avec l'organise « Notre Jardin Biologique » pour l'utilisation de la cour arrière de l'immeuble municipal situé au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT** l'étroite collaboration de Notre Jardin Biologique, le Comité des Loisirs et le Comité Local de développement, et l'implication directe ou indirecte de chacun des organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2019-05-57 de « Notre Jardin Biologique » demande l'abandon de la clause 14.2 du protocole d'entente;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'abandon de la clause 14.2 du protocole d'entente.

**QUE** « Notre Jardin Biologique » s'engage, s'il y a dissolution de l'organisme, de remettre tous biens matériels et financiers qu'il possède à un ou plusieurs organismes de la Municipalité de Saint-René-de-Matane et ce, selon les décisions du Conseil d'administration en place lors de la dissolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-06-120

#### **RÉCLAMATION – RÉPARATION – HAIE DE SAULES ARCTIQUES – 19, RUE DU MOULIN – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – M. ANDRÉ CÔTÉ – MATRICULE 1198-33-1914**

**CONSIDÉRANT** la plainte écrite reçue le 29 mai 2019 à l'effet que les saules arctiques de la propriété en titre auraient été endommagés lors des opérations de déneigement de la rue du Moulin;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane ne donne pas suite à la plainte concernant une haie de saules arctiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-06-121

#### **DÉSIGNATION D'UNE ÉTUDIANTE À TITRE D'ADJOINTE TECHNIQUE EN URBANISME – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a adopté le 3 avril 2019 la résolution 233-04-19 autorisant l'embauche une étudiante pour agir à titre d'adjointe technique en urbanisme pour l'année 2019;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2019**

**DE** désigner Karine Verrette à titre d'adjointe technique en urbanisme pour l'année 2019.

**DE** transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2019**

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance de mai 2019 de la MRC de La Matanie.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à traiter à cet item.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2019-06-122**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 3 juin 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 20 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Yvette Boulay, DMA**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**